

AVIS AUX POLICIERS
La Société de l'assurance automobile du Québec a aboli la vignette annuelle et la vignette mensuelle à coller sur la plaque d'immatriculation. En conséquence, vous ne devez pas tenir compte des vignettes existantes.

**NOTICE TO POLICE OFFICERS
(OUTSIDE QUEBEC)**

Use of license plate stickers indicating the year and the month has been abolished by the Société de l'assurance automobile du Québec. Please ignore those stickers in place.

CHANGEMENT D'ADRESSE
La personne qui omet d'informer la Société de son changement d'adresse dans les 30 jours est passible d'une amende.

TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

Pour toute transaction impliquant un commerçant autorisé par la SAAQ, les deux parties doivent remplir et signer le formulaire ci-dessous. Dans tous les autres cas, les parties contractantes doivent effectuer le transfert de propriété dans un point de service de la SAAQ, selon le vendeur ou le donateur demeure toujours responsable du véhicule.

484936322

Transaction

Date de la transaction		
An	Mois	Jour
N° de dossier du commerçant, assureur ou recycleur		
Lecture de l'odomètre		km
		mi
		☐
		☐

DE	A
Signature du propriétaire vendeur	Signature de l'acquéreur